

Mardi 4 juillet 2023

Décarbonation de l'industrie dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le préfet de région réunit les acteurs du territoire en partenariat avec le président de la Région et lance une task-force au service des entreprises

Le Préfet de région, Christophe Mirmand, a présidé ce lundi 3 juillet 2023 une réunion avec les dirigeants des principaux sites industriels émetteurs de gaz à effet de serre de la région, en partenariat avec la représentante du Conseil régional, Anne Claudius-Petit, en présence des représentants des services de l'État et de la Région, de l'ADEME, des sous-préfets référents chargés d'accompagner le déploiement du plan France 2030 et d'accélérer les implantations industrielles, RTE, GRTGaz, les branches professionnelles régionales, la CCIR, Capenergies, Novachim, PICTO, la BPI et la banque des territoires.

La Présidente de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), Emmanuelle Wargon, était présente à cette réunion, dans le cadre d'un déplacement de deux jours en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la rencontre des acteurs institutionnels et économiques les plus concernés par les sujets de décarbonation. Le directeur de projet « décarbonation » à la Direction Générale des Entreprises (DGE) a également pris part à la réunion.

La décarbonation de l'économie française est un impératif écologique pour lequel l'État, les collectivités et les entreprises se mobilisent. La France s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire de 35% les émissions de gaz à effets de serre (GES) de l'industrie d'ici 2030 par rapport à 2015. L'État a donc fait de la décarbonation de l'industrie un chantier prioritaire de la planification écologique. Le plan d'investissement France 2030 permet de mobiliser pour cet enjeu 5,6 milliards d'euros d'ici 2027.

Les grands industriels régionaux se mobilisent pour accélérer la décarbonation de l'industrie

Huit sites industriels régionaux sont particulièrement concernés. Ils représentent environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie en région. 25 sites industriels régionaux supplémentaires sont prêts à entamer une démarche similaire. Au total, ces sites représentent environ 85% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie en région.

Le projet SYRIUS de zone industrielle bas carbone, soutenu par l'État, permettra d'approfondir les synergies et mutualisations possibles entre les industriels de la zone Fos-Berre-Lavera-Gardanne pour anticiper et prioriser les investissements nécessaires.

Coordination renforcée des services de l'État en région pour la décarbonation industrielle.

La décarbonation de l'industrie et le développement de la production d'hydrogène « vert » constituent un chantier prioritaire qui justifie un accompagnement spécifique de l'État. Pour ce faire, le Préfet de région a décidé de mettre en place une coordination renforcée des services de l'État afin d'expertiser, de coordonner et d'accompagner la déclinaison territoriale de la stratégie de décarbonation.

Cette task-force agile, fédère les expertises de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de l'agence de la transition écologique (ADEME), en lien avec les services de la Région. Cette organisation répond à un besoin fort de coordination, d'évaluation et d'analyse prospective. Elle permettra notamment de planifier les déploiements, d'anticiper les contraintes et blocages, de coordonner les multiples acteurs en jeu et d'analyser les données pour réaliser des diagnostics, des projections et guider la décision publique.

Mise en œuvre d'une feuille de route régionale de la décarbonation de l'industrie

De manière à structurer une démarche globale de planification écologique, l'État et la Région ont décidé de se mobiliser à travers une initiative conjointe pour apporter des réponses concrètes en matière de planification écologique dans le cadre de « France Nation verte ». C'est l'objet du protocole d'expérimentation entre l'État et le Conseil régional signé le 14 novembre dernier par la première ministre et qui désigne la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme une région expérimentatrice de la territorialisation de la planification écologique. La « décarbonation de l'industrie » constitue un axe prioritaire ce protocole d'expérimentation.

Contact presse :

- Préfecture de région : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
- Région : servicedepresse@maregionsud.fr
- Ademe : morgane.meslin@ademe.fr